

SCRABBLE CLASSIQUE - MÉMENTO FINANCIER 2026-2027

Tout chèque parvenant au trésorier ou au président, sans document d'accompagnement, sera systématiquement retourné à son expéditeur.

Droits d'inscription (championnat régional) :

Championnat régional "Classique"	Adultes	Espoirs	Jeunes
	S - V - D - R	E	J - C - B - P - M
Prix par ronde	2,00 €	1,00 €	0,50 €
Tournoi en 8 rondes (Part comité / fédé / Club)	16,00 € 6,40 € / 0,00 € / 9,60 €	8,00 € 3,20 € / 0,00 € / 4,80 €	4,00 € 1,60 € / 0,00 € / 2,40 €
Tournoi en 5 rondes (Part comité / fédé / Club)	10,00 € 4,00 € / 0,00 € / 6,00 €	5,00 € 2,00 € / 0,00 € / 3,00 €	2,50 € 1,00 € / 0,00 € / 1,50 €

Droits d'inscription (Masters) :

	SVDR	E	JCBPM
Droits d'inscriptions	14,00 €	10,00 €	10,00 €
Dont participations aux frais (y compris repas du midi)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Reversé au comité	4,00 €	0,00 €	0,00 €
(dont redevance fédérale)	2,00 €	0,00 €	0,00 €
Conservé par le club organisateur	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Droits d'inscription au championnat régional interclubs :

- 20,00 € par équipe
 - 10,50 € reversés au comité (dont 7,50 € reversés à la FFSc)
 - 9,50 € conservés par le club organisateur

Subventions

Championnat de France de Scrabble Classique (Marseille ; sur 3 jours) : 75 €

Enveloppe maximale de 450 € (soit pour un maximum de 6 joueurs ; à répartir au-delà)

Championnat de France Interclubs Classique (lieu non connu pour l'instant ; sur deux jours) :

100 € pour chaque équipe qualifiée pour représenter le Comité.

Championnat du Monde de Scrabble Classique (Bulle - Suisse) : maxi 300 € par joueur sélectionné.

Enveloppe maximale de 1800 € à répartir entre les qualifiés classique et duplicate s'il y en a plus de 6. Subvention non cumulable avec une éventuelle subvention pour le CdM Duplicate.

Ces subventions ne sont octroyées qu'aux joueurs qui auront participé à au moins une épreuve classique dans le comité (hors masters) pendant la saison en cours. De plus, elles ne sont accordées que sous réserve d'avoir joué toutes les parties de la compétition pour laquelle la subvention est attribuée. (Sauf cas particulier justifiant l'abandon)